

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 51 (1913)
Heft: 33

Artikel: Le foot-ball au village : [suite]
Autor: Rosenbusch, C.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-209738>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

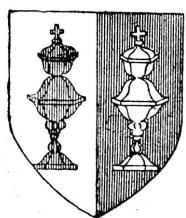
clefs de sable (noires) posées en sautoir, soit l'écusson de Lausanne sur lequel se détachent deux clefs qui représentent l'attribut de St-Pierre, patron du quartier. « Sous cette bannière, marchaient les hommes de Bourg, depuis les portes de Martheray et d'Elraz jusqu'à la porte du Chêne, avec les hommes de Chailly, Belmont, Pully, Echissiez et Epalinges. » (Dict. Martignier et Decrouzaz.)

La bannière de la *Palud* était : *de gueules au chef d'argent chargée d'une aigle éployée de sable*. « Sous elle, marchaient ceux qui habitaient depuis la porte de St-Etienne et les Escaliers du Marché jusqu'à la maison d'Etienne Chandelier et jusqu'à celle de Jaquette Angeline... et ceux de Jouxtens, Mezery, Prilly et, dans certains cas, ceux de Romanel. » (Dict. Martignier et Decrouzaz.)

La bannière du *Pont* était : *de gueules au chef d'argent chargée d'une arche de pont, de sable*. « Sous cette bannière marchaient les hommes du Pont, de Cour, d'Ouchy, de Rive, de St-Sulpice et de Chavannes. » (Dict. Martignier et Decrouzaz.)

La bannière de *St-Laurent* était : *de gueules au chef d'argent chargée d'un gril de sable*, on sait que le patron de ce quartier, St-Laurent, fut grillé vif en 258 à Rome. « Sous cette bannière marchaient les hommes qui habitaient depuis les ponts de St-Jean jusqu'à la porte de St-Laurent et aussi des hommes de Renens et de Crissier. » (Dict. de Martignier et de Crouzaz.)

Enfin la bannière de la *Cité*, quartier de l'Evêque, avait un écu *parti* (divisé verticalement en deux parties) *d'argent et de gueules à deux tours jointes par une arcade cintrée de l'un en l'autre* (ce qui veut dire que la tour qui est sur le champ rouge (de gueules) est blanche (d'argent), et la tour qui se trouve sur le champ d'argent est rouge. On remarque par cette description et sur la figure ci-dessus, que la répartition des couleurs sur la bannière de la Cité est différente de celles des autres bannières. Cette répartition rappelle celle de l'écu de l'Évêché de Lausanne figuré ci-dessous; ce qui n'est pas étonnant puisque la Cité était le quartier de l'Évêché qui portait un écu : *parti d'argent et de gueules à deux calices couverts de l'un à l'autre*.



« Sous la bannière de la Cité, marchaient les laïcs de la Cité, de la Barre, du Mont, de Cugy, de Morrens et de Bretigny. » (Dict. Martignier et Decrouzaz.)

* * *

Quelques mots sur le *Drapeau lausannois*. Celui-ci est aux couleurs de la ville, il est divisé horizontalement et perpendiculairement à la hampe en deux parties égales, une partie supérieure rouge et une partie inférieure blanche. Les lausannois contemplent ces couleurs quand, dans les grandes occasions on les hisse sur les édifices communaux. Le drapeau du bataillon des sapeurs pompiers, le drapeau (ou ce qui en reste) de l'ancienne Ecole moyenne sont conformes à notre description.

Le drapeau porte donc les mêmes couleurs que l'écu sans en être la reproduction exacte, et cela n'a rien d'extraordinaire; le drapeau d'un canton, d'une localité, d'une ville, etc., est souvent très différent de l'écu du canton, de la localité ou de la ville qu'il symbolise. L'écusson de Schaffhouse (canton) porte un bâlier noir sur un champ d'or et le drapeau de Schaffhouse (canton) est vert et noir. Nous pourrions citer plusieurs exemples semblables.

* * *

Quelle est l'origine des couleurs lausannoises? Il est impossible de répondre actuellement à cette question. Ce sont peut-être les couleurs de l'Évêque de Lausanne ou du Duc de Savoie; ou peut-être des deux à la fois. Ces mêmes couleurs se retrouvent sur les écussons des quatre paroisses de Lavau, sur ceux de Bulle, d'Avenches et de Villarzel qui dépendaient aussi de l'Évêque de Lausanne.

Les manteaux des huissiers lausannois, les volets de certains édifices communaux, des indicateurs de police, etc., portent les couleurs du chef lieu vadois.

* * *

On représente souvent l'écusson de Lausanne fixé sur la poitrine d'un aigle à deux têtes. Le ou les animaux qui supportent un écu sont : des *supports d'armoiries* (les *tenants* diffèrent des supports en ce que cette dernière dénomination ne s'applique qu'aux êtres humains et à forme humaine; les *soutiens* jouent le même rôle que les supports et les tenants mais sont d'origine végétale, très souvent un arbre, un cep de vigne.)

L'aigle est le support de l'écu lausannois, malgré que l'on peut voir celui-ci supporté par deux griffons sur la façade de l'Université.

Cette aigle impériale apparaît le 30 avril 1483 par une reconnaissance du Duc de Savoie aux lausannois, leur accordant le droit d'avoir un héraut à leurs armes *surmontées d'un aigle*, en signe que Lausanne est *ville impériale*. Cette sentence fut confirmée en 1517, par Charles III de Savoie.

Nous retrouvons cette aigle sur les plus anciens sceaux de Lausanne. Elle figure aujourd'hui sur les imprimés officiels communaux (voir ci-contre.)

Ajoutons que l'on représente volontiers un ensemble très décoratif formé de deux écus lausannois, accosté (cet ensemble) de deux lions comme supports et surmonté d'un écu chargé de l'aigle impériale à deux têtes. On voit ce motif entre autres sur le plan Buttet et sur les belles étiquettes officielles des bouteilles de l'excellent Désaley de la ville de Lausanne.

* * *

Arrivé au terme de ce long exposé, qui n'aura pas, nous le craignons fort, bien divertit nombreux de lecteurs et de lectrices du *Conteur*, nous espérons cependant que ces lignes auront « choisi leur monde » comme disait le spirituel Töpffer. Les personnes qui « n'auront pas été choisies » voudront bien nous pardonner notre prolixité.



La noce de sœur Anne. — Un pasteur attendait, pour bénir leur union, deux époux qui l'avaient avisé de leur désir.

Une demi-heure déjà s'était écoulée et personne n'était venu. Le pasteur, qui commençait à s'impatienter, se promenait, fiévreux, de long en large dans le temple.

Le marguiller, lui, guettait à la porte l'arri-

vée de la noce. Comme il n'apercevait pas trace d'époux sur le chemin, il rentre dans le temple, et s'approche du pasteur, à bout de patience.

— Oh! bien, Mossieu le ministre, on ne voit touju rien. Y vous faut seulement aller. Y paraît qu'y se seront déjà repentus.

VIEILLERIES

Promenade du matin.

L'autre jour j'allai dans les champs
Avec la belle Léonore,
Déjà les airs étaient brillants
Des premiers rayons de l'aurore.
Je ne vis point son char vermeil
De perles semant sa carrière.
Et ne pris pas garde au soleil
Déjà montant sur l'hémisphère.
Les bergères à leurs agneaux
Ouvraient déjà les bergeries,
Je n'aperçus point les troupeaux
Errants dans les plaines fleuries.
Savez-vous pourquoi ce jour-là,
Par un charme qui dure encore,
Je ne vis rien de tout cela...
C'est que je voyais Léonore.

Le chevalier DE CUBIÈRES,
1752-1820.

* * *

Le péché le plus grave.

« Est-ce tout ? N'oubliez-vous rien ?
Disait le père Cyprien
A Lucas, qu'il allait absoudre.
Songez qu'un seul péché mortel
Peut sur vous attirer la foudre
Et le courroux de l'Éternel. »
Lucas fouille dans sa mémoire.
Pour rendre sa confession
Plus entière et plus méritoire
Il dit avec contrition :
« Je m'accuse, et la faute est grande,
D'avoir bu, ne sais dans quel lieu,
Du mauvais vin, dont je demande
Sincèrement pardon à Dieu. »

François de NEUFCHATEAU.

(Transmis par PIERRE D'ANTAN.)

L'HERBE, C'EST L'HERBE !

Un prédecesseur du juge de paix actuel de Moudon s'efforçait de concilier deux parties au sujet d'un droit de passage à travers une prairie. Après avoir entendu le demandeur énumérer avec abondance ses prétendus droits, il donna la parole au propriétaire du pré. Celui-ci, qui jusque là n'avait pas desserré les dents, se borna à articuler :

— L'herbe, c'est l'herbe; et le foin, c'est le foin.

— Je ne sais pas très bien, fit le juge; votre voisin, selon vous, a-t-il, oui ou non, le droit de passer sur votre pré ?

— Je dis : « L'herbe, c'est l'herbe; et le foin, c'est le foin. »

— Sans doute, mais exprimez donc votre pensée avec plus de clarté.

— Je ne puis pas dire autrement : « L'herbe, c'est l'herbe; et le foin, c'est le foin ! »

— Voyons, mon ami, entendez-vous peut-être n'accorder le passage que les fous une fois coupés ?

— Parfaitement, parce que l'herbe, c'est l'herbe; le foin, c'est le foin, comme Moudon, c'est Moudon !

On ne put en tirer autre chose, et sa façon de parler est demeurée proverbiale, si bien qu'à propos de tout ou de rien on entend dire à Moudon :

L'herbe, c'est l'herbe !

LE FOOT-BALL AU VILLAGE

II

Près maints renseignements et savoureu-
ses réflexions, nos deux citoyens de Bio-
julaz arrivent à se caser et s'apprêtent à
jouir du spectacle nouveau qui va s'offrir à leurs
yeux.

— Dites voi, assesteu, en a-t-y fallu des chars
de planches pour entourer un pareil plantage,
ça doit être quand même une « jeunesse » con-
séquente pour se mettre pareillement dans les

frais et puis leur estrade est rude coquette, c'est pas un bedan qui te leur a monté là ; notre cantine de l'Abbaye qui vient en has par chez nous, faudra voi que je demande à mon garçon le nom de ce constructeur. Je me demande ce rond de sciure là au milieu, si c'est le rond de lutte ?

Trois heures sonnent, un vif mouvement d'intérêt se manifeste dans la foule. Ce sont les vaillants équipiers Neuchâtelois qui font leur entrée sur le terrain, salués par des applaudissements nourris. Ensuite c'est le tour des chères couleurs bleu et blanc, portées fièrement par les représentants de Lausanne.

— Charrette de charrette, s'exclame notre syndic, regarde voi quand même les beaux lulus, voilà une vingtaine de gaillâs qui ferait pas bon emboconner. C'est là qui ferait notre affaire pour les moissons au lieu de nos savoyards qui sont tout le temps appondus après le baril. Mon Louis, se redresse-t-y ? si sa mère le voyait ! charrette, ça me fait un drôle d'effet quand même. Je suis rude content d'être venu.

Silencieusement les joueurs gagnent leur place, un coup de sifflet et... la lutte commence aussitôt acharnée et passionnante.

Tout d'abord nos deux amis ne comprennent pas grand chose aux péripéties du match, mais bientôt, grâce à la complaisance de leurs voisins, ils s'initient assez rapidement aux principes élémentaires du jeu. Le rôle de l'arbitre reste cependant encore obscur pour eux.

— Te bombarde pour un ostrogo avec son sifflet, il commence juste sa musique au moment où mon Louis allait te leur enfetter la pétulante dans leurs ficelles. D'abô il n'a rien à faire là au milieu, ne peut-il pas laisser ces garçons s'arranger tout seuls ? Oh ! charrette, asseesseu, regardez voi ce grand, tielle rebedoulée, il a fait au moins trois fois la bastacule. Dites donc je voudrais bien vous voir là au milieu un petit moment, courter avec ces types. » Et un bon gros rire secoue les larges épaules de notre sympathique syndic (j'ajouterais pour l'intelligence du récit, que notre asseesseu pèse dans les 115).

Les quarante-cinq minutes s'écoulent avec rapidité, l'arbitre siffle le repos, on offre aux joueurs les traditionnels citrons.

— Voilà qui ne ferait rien tant mon affaire de ruper de ces trucs qui vous emportent le bec, y feraien bien mieux de leur offrir trois verres... Mais voilà, je pense que c'est à cause des jambes.

Les cinq minutes d'entr'acte écoulées la lutte reprend de plus belle, tour à tour à l'avantage des deux adversaires, cependant Montriond prend l'avantage, Louis Prodolliet, que la présence de son père émoustille, redouble d'efforts, et aux cris de « hop ! Prodo, hop ! » Prodo trompe la défense adverse et marque un but de superbe venue. Aussitôt avec un bruit de tonnerre les applaudissements éclatent saluant ce premier succès : « bravo Prodo ! bravo Montriond ! » Notre syndic, enthousiasmé, debout sur son banc, agite son chapeau et sa voix de stentor domine le tumulte « Bravo Louis, tu es un crâne bouèbe », oui madame, c'est mon fils qu'ils applaudissent tant, continue-t-il en s'adressant à une charmante voisine.

La partie se termine cependant et bientôt c'est la ruée vers la sortie.

— Dites donc, asseesseu, on veut pas s'en retourner tout de suite, je voudrais bien voir un peu ces matcheurs d'un peu proche, on va attendre le Louis, pour savoir si y a pas moyen de trinquer avec ces messieurs.

— Comme vous voudrez, syndic, je suis pas tant pressé, on a les lanternes on peut rentrer de nuit, et puis on peut pas se renmoder sans manger un morceau, mais vous, voisin, craignez-vous pas une ronniée si on s'attarde.

— Rien du tout, quand je raconterai ce commerce à ma femme, elle sera bien trop fière de

son fils pour penser à ronchonner, allons, en route, j'ai une soif de sapeur.

Neuf heures, local du Club, nombreuse assistance, le major de table donne la parole à M. Prodolliet qui veut dire quelques mots.

— Chers amis de par Lausanne,

— Je vous dirai tout de suite que je n'ai pas tant l'habitude de faire des discours et que je suis un crâne orateur, sauf à l'Abbaye où c'est moi qui embrille les tiosques. Je voudrais quand même pas m'en retourner avec mon ami l'asseesseu sans vous remercier de votre gentille réception, j'ai eu un rude plaisir ce tantôt, vous êtes de crânes jeunes gens. Votre jeu est bien intéressant, dommage qu'il ait un poison de nom ainsi et puis qu'il faut savoir l'anglais pour tout y comprendre. Ça fait rien, je veux quand même y revenir dimanche prochain avec mon gouvernement, parce quand même je voudrais pas la laisser seule tous les dimanches. Mais c'est pas pour ça que je me suis levé, je veux vous demander si vous me trouvez pas trop vieux pour faire partie de votre jolie société (applaudissements unanimes) je vois que vous êtes d'accord eh bien pour finir je lève mon verre (rempli le voi asseesseu) à votre prospérité et à vos succès !

Inutile de dépeindre l'accueil fait à ce discours ; en l'honneur du nouveau membre, on entonne le beau chant de Montriond, et la soirée s'achève dans un enthousiasme grandissant.

Minuit et quart sur la route de Cheseaux : « Dors-tu asseesseu ? tu as rien d'accouè, tiens, pour nous réveiller j'embrillons-en voi une, tu sais cette jolie qui z'ont chanté ce soir... » et dans la nuit sereine sous le scintillement des étoiles, deux voix entonnent :

— Ah ! qu'il fait bon se sentir jeune et libre,
Le corps robuste, assoupli, plein d'ardeur
Savoir garder un cœur ardent qui vibre
Et sur les lèvres un gai refrain vainqueur.

C. ROSENBUSCH.

LA CULOTTE JUSTE

ET LA CULOTTE INJUSTE

Il y a une cinquantaine d'années, le tailleur de l'évêque de Lausanne et Genève essayait une culotte neuve à Monseigneur.

— Il me semble, dit-il, qu'elle est trop juste pour le derrière de Votre Grandeur.

Et l'évêque, avec bonhomie :

— Dites plutôt, mon ami, qu'elle est trop juste pour la grandeur de mon derrière.

* * *

Un grand-juge du tribunal militaire de la 1^{re} division, feu le colonel X, portait un pantalon qui n'était pas conforme au modèle de l'armée et qui lui valait les sarcasmes de ses amis. « Très chic, ton pantalon, lui disait l'un d'eux, mais il te donne l'air d'un dandy. » Et un autre : « J'ai connu un écuyer de cirque qui était culotté comme toi. »

Très fier de ses chausses qui moulaient admirablement sa jambe bien faite, le colonel assurait qu'elles étaient tout à fait à l'ordonnance et n'en démodait pas. N'était-il pas sûr de l'approbation du chef du service militaire de l'habillement ! Pour confondre les détracteurs, il envoia son pantalon à ce haut fonctionnaire en le priant de lui donner son avis. Quelques jours après, le vêtement lui revint de Berne avec un billet où dans son français fédéral le chef du service de l'habillement formulait ainsi son jugement :

— « La coupe de ce pantalon elle est injuste ! »

A LA GRANDE COMBE

FAPPÉ des absences répétées de deux ou trois écoliers, enfants d'une même famille, un président de commission scolaire de la Vallée de Joux alla trouver un proche voisin de

ces gens, afin de se renseigner discrètement sur leur manière d'élever leur progéniture.

— Vous devez savoir, dit-il à ce voisin, quelle sorte de ménage c'est-là ?

— Ah ! ma foi, monsieur le président, vous m'en demandez trop : je ne les connais que depuis douze ans.

* * *

Au Conseil communal d'une des trois communes de la même vallée. A la fin d'une discussion qui a rempli toute la séance, le conseiller X demande la parole.

— Le président : « Vous l'avez. »

— Le conseiller X : « Il me paraît que le débat est épousé, si j'ose m'exprimer ainsi. Dans ces circonstances, je retire tout ce que j'allais dire. »

Le point sur l'i. — Un sous-officier, avertisant un soir les soldats de son groupe des exercices du lendemain, leur dit :

— A présent, vous savez, demain, on va au tir. Vous prendrez vos fusils !

Kursaal. — Le Kursaal a rouvert ses portes, hier soir, vendredi. Il y avait foule. Le public n'a pas tardé à profiter de la sensible réduction du prix des places, décidée par le nouveau directeur, M. Lansac. En effet, depuis les loges à 3 fr. jusqu'aux galeries à 75 centimes, une échelle de prix extrêmement modeste permet à toutes les bourses de venir voir un programme extraordinaire. Les enfants au-dessous de douze ans ne paient que demi-place.

Un film sensationnel fait, à lui tout seul, courir tout Lausanne : Les « Chasses africaines » du riche sportsman américain J. Paul Rainey.

— Allez voir ce film, vous en reviendrez stupéfaits, enthousiasmés », disait le chroniqueur du « Journal », Georges Prades, au lendemain de la première au Casino de Paris.

Cette vue, qui dure 1 1/2 h., est commentée au Kursaal par M. H. Gallet, conférencier du Casino de Paris.

L'excellent orchestre de M. Mérault ajoute à l'attrait du spectacle.

Samedi 16, matinée à 3 h., moitié prix à toutes les places, ainsi que mercredi 20. Dimanche 17, matinée à 3 heures.

Les « Chasses africaines » ne seront données que sept jours.

A Estavayer. — Demain dimanche, à 3 1/2 h., au Casino-Théâtre d'Estavayer, se donneront successivement les deux pièces du Dr Louis Thurler : « Mouille-Boîte » et la « Corde cassée ». Les billets, dont les prix seront les mêmes que ceux des représentations précédentes, donneront droit aux deux spectacles.

Nous ne saurions trop engager nos lecteurs à assister à ces deux représentations populaires.



CHOCOLATS
EXTRA
FONDANTS

Suchard

Rédaction : Julien MONNET et Victor FAVRAT

Lausanne. — Imprimerie AMI FATIO & Cie.